



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 26 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kevin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur André GUILLOU à Madame Joëlle FONTAINE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Ewa VIVIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur André KUHCINSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

L'ensemble des documents budgétaires est accessible sur l'espace extranet du site internet [parcdesindustries.com](http://parcdesindustries.com).

**1A – Vote du compte financier unique 2023 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°11 du 15 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) au titre des exercices 2022 et 2023,

Vu la convention du 16 décembre 2021 signée avec l'Etat pour l'expérimentation du CFU, portant sur le budget principal du SIZIAF ainsi que les budgets annexes Bâtiments, Terrains et Tic ;

Convocation adressée aux  
délégués le :

20 juin 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 32
- Votants : 45

Délibération

mise en ligne le :

5 juillet 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

5 juillet 2024

14 –

**VOTE DU COMPTE  
FINANCIER UNIQUE  
2023, AFFECTATION  
DES RESULTATS ET  
BILAN DES CESSIONS  
ET DES  
ACQUISITIONS  
FONCIERES**

Vu l'avenant à la convention du 31 décembre 2022 complétant l'expérimentation du CFU aux budgets annexes Assainissement et Eau potable ;

Vu le compte financier unique 2023 portant sur les six budgets du SIZIAF ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations essentielles sur la situation financière de la collectivité ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**1° Acte** la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		495 231,42		2 368 205,42	-	2 863 436,84
Opérations de l'exercice	7 453 737,54	8 346 461,40	7 426 738,23	6 577 393,52	14 880 475,77	14 923 854,92
<b>TOTAUX</b>	<b>7 453 737,54</b>	<b>8 841 692,82</b>	<b>7 426 738,23</b>	<b>8 945 598,94</b>	<b>14 880 475,77</b>	<b>17 787 291,76</b>
Résultats de clôture		1 387 955,28		1 518 860,71		2 906 815,99
Restes à réaliser			2 590 139,86	-	2 590 139,86	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 453 737,54</b>	<b>8 841 692,82</b>	<b>10 016 878,09</b>	<b>8 945 598,94</b>	<b>17 470 615,63</b>	<b>17 787 291,76</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 387 955,28</b>	<b>1 071 279,15</b>			<b>316 676,13</b>

Budget annexe Bâtiments	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		755 094,31		835 680,23		1 590 774,54
Opérations de l'exercice	1 567 437,80	1 334 585,89	187 608,21	340 797,88	1 755 046,01	1 675 383,77
<b>TOTAUX</b>	<b>1 567 437,80</b>	<b>2 089 680,20</b>	<b>187 608,21</b>	<b>1 176 478,11</b>	<b>1 755 046,01</b>	<b>3 266 158,31</b>
Résultats de clôture		522 242,40		988 869,90		1 511 112,30
Restes à réaliser			987 749,05	-	987 749,05	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 567 437,80</b>	<b>2 089 680,20</b>	<b>1 175 357,26</b>	<b>1 176 478,11</b>	<b>2 742 795,06</b>	<b>3 266 158,31</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>522 242,40</b>		<b>1 120,85</b>		<b>523 363,25</b>

Budget annexe Tic	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		94 217,10		82 326,51	-	176 543,61
Opérations de l'exercice	18 991,89	18 239,18	-	-	18 991,89	18 239,18
<b>TOTAUX</b>	<b>18 991,89</b>	<b>112 456,28</b>	<b>-</b>	<b>82 326,51</b>	<b>18 991,89</b>	<b>194 782,79</b>
Résultats de clôture		93 464,39		82 326,51		175 790,90
Restes à réaliser			82 326,51		82 326,51	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>18 991,89</b>	<b>112 456,28</b>	<b>82 326,51</b>	<b>82 326,51</b>	<b>101 318,40</b>	<b>194 782,79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>93 464,39</b>		<b>-</b>		<b>93 464,39</b>

Budget annexe Terrains	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		1,38		1 748 204,39		1 748 205,77
Opérations de l'exercice	5 514 674,82	5 641 674,82	3 228 150,12	2 286 524,70	8 742 824,94	7 928 199,52
<b>TOTAUX</b>	<b>5 514 674,82</b>	<b>5 641 676,20</b>	<b>3 228 150,12</b>	<b>4 034 729,09</b>	<b>8 742 824,94</b>	<b>9 676 405,29</b>
Résultats de clôture		127 001,38		806 578,97		933 580,35
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 514 674,82</b>	<b>5 641 676,20</b>	<b>3 228 150,12</b>	<b>4 034 729,09</b>	<b>8 742 824,94</b>	<b>9 676 405,29</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>127 001,38</b>		<b>806 578,97</b>		<b>933 580,35</b>

Budget Assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		727 295,70		3 354 560,55	-	4 081 856,25
Opérations de l'exercice	587 043,70	685 593,66	11 417,51	150 599,88	598 461,21	836 193,54
<b>TOTAUX</b>	<b>587 043,70</b>	<b>1 412 889,36</b>	<b>11 417,51</b>	<b>3 505 160,43</b>	<b>598 461,21</b>	<b>4 918 049,79</b>
Résultats de clôture		825 845,66		3 493 742,92		4 319 588,58
Restes à réaliser			3 498 060,55		3 498 060,55	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>587 043,70</b>	<b>1 412 889,36</b>	<b>3 509 478,06</b>	<b>3 505 160,43</b>	<b>4 096 521,76</b>	<b>4 918 049,79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>825 845,66</b>	<b>4 317,63</b>			<b>821 528,03</b>

Budget Eau potable	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		607 706,81		208 010,34	-	815 717,15
Opérations de l'exercice	31 996,55	58 086,05	1 302,14	20 287,55	33 298,69	78 373,60
<b>TOTAUX</b>	<b>31 996,55</b>	<b>665 792,86</b>	<b>1 302,14</b>	<b>228 297,89</b>	<b>33 298,69</b>	<b>894 090,75</b>
Résultats de clôture		633 796,31		226 995,75		860 792,06
Restes à réaliser			226 995,75		226 995,75	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>31 996,55</b>	<b>665 792,86</b>	<b>228 297,89</b>	<b>228 297,89</b>	<b>260 294,44</b>	<b>894 090,75</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>633 796,31</b>	<b>-</b>			<b>633 796,31</b>

**2° Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**3° Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

**4° Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### **1B – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 :**

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, il est proposé, après affectation obligatoire, d'affecter l'excédent disponible à l'excédent reporté de fonctionnement du budget primitif 2023 ; l'excédent disponible du budget annexe Terrains sera reversé au budget principal.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023, ce jour,

Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

#### **Budget principal :**

Un excédent de fonctionnement de 1 387 955.28 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

\* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 071 279.15 euros.

Solde disponible affecté comme suit :

- \* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
- \* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 316 676.13 euros

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2024.

#### Budget annexe Bâtiments :

Un excédent de fonctionnement de 522 242.40 € ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :  
Affectation obligatoire
  - \* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
  - Déficit résiduel à reporter : Néant
  - \* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : NéantSolde disponible affecté comme suit :
  - \* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
  - \* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 522 242.40 euros.
- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2024.

#### Budget annexe Tic :

Un excédent de fonctionnement de 93 464.39 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :  
Affectation obligatoire
  - \* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
  - Déficit résiduel à reporter : Néant
  - \* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) NéantSolde disponible affecté comme suit :
  - \* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
  - \* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 93 464.39 euros.
- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2024.

#### Budget annexe Terrains :

Un excédent de fonctionnement de 127 001.38 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

- \* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

\* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant

Solde disponible affecté comme suit :

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 127 001.38 euros.

(Reversé au budget principal via le compte 65822 : 127 001.38 €).

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2024.

#### **Budget annexe Assainissement :**

Un excédent de fonctionnement de 825 845.66 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

\* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 4 317.63 euros.

Solde disponible affecté comme suit :

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 821 528.03 euros.

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2024.

#### **Budget annexe Eau potable :**

Un excédent de fonctionnement de 633 796.31 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

\* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : néant

Solde disponible affecté comme suit :

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 633 796.31 euros

- **Précise** que la présente affectation du résultat correspond aux montants repris par anticipation au budget primitif 2024.

### **1C - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières :**

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Le bilan est annexé au compte administratif de la collectivité et porté sur les fonds de terre et les bâtiments (Article 518 du Code Civil).

#### Cessions se rapportant à l'exercice 2023 :

Budget annexe Terrains :

- Vente à la société SICAD France d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré sections AT n°153, AS n°434, et AE n°510, soit 35063 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 757 474.50 euros, selon délibération n°1 du 30 mars 2022 et acte de vente du 20 avril 2023 ;
- Vente à la SCI COHATIM, dans le cadre de l'implantation FINISSADE, d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré section AE n°512, soit 3018 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 90 540 euros, selon délibération n°5 du 29 mars 2023 et acte de vente du 11 mai 2023 ;
- Vente à la SCI DES BRIARDS, dans le cadre de l'extension FACC, d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré section AE n°490, soit 5080 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 127 000 euros, selon délibération n°2 du 30 mars 2022 et acte de vente du 11 janvier 2023 ;
- Vente à la société PROLOGIS France LXXIX, dans le cadre de l'extension du bâtiment DC2 PROLOGIS PARK, d'un terrain sis DOUVVIN, cadastré section AD n°760, soit 888 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 17 760 euros, selon délibération n°2 du 20 octobre 2021 et acte de vente du 29 juin 2023 ;
- Vente à la société BECI, dans le cadre de l'extension EUROCAP, d'un terrain sis DOUVVIN, cadastré section AC n°725, soit 4151 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 103 775 euros, selon délibération n°2 du 1<sup>er</sup> février 2023 et acte de vente du 20 décembre 2023.

#### Acquisitions se rapportant à l'exercice 2023 :

Budget annexe Terrains :

- Achat auprès d'EPF HAUTS-DE-FRANCE, d'un terrain sis DOUVVIN cadastré section AD n°739, soit 16237 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 331 307.65 euros, selon délibération n°4 du 4 octobre 2023 et acte de vente du 18 décembre 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES  
  
André KUCHCINSKI